

Bnp Paribas met de l'ordre aux Galeries Lafayette

- Les familles héritières du fondateur dénouent leur contrôle conjoint
- De concert avec les Moulin, la banque lance une OPA sur 39,9 % du capital
- Le crédit à la consommation, avec Cofinoga, au cœur de l'opération
- Une belle plus-value pour le Crédit Mutuel-CIC



EN PROIE À DES DISSENSIONS internes, les deux familles héritières du fondateur des Galeries Lafayette mettent un terme à leur contrôle conjoint du groupe. Les Meyer ont cédé leur participation de 29,5 % à BNP Paribas, au prix de 235 euros l'action. Après la signature d'un pacte d'actionnaires, la banque et la famille Moulin ont apporté leurs parts à la société Semad, qui détient désormais 61,1 % du capital de Galeries Lafayette. Celle-ci lancera le 11 avril une offre publique d'achat sur les 39,9 % restants au même prix de 235 euros, ce qui valorise le groupe 3,15 milliards d'euros. BNP Paribas, qui apporte 585 millions en fonds propres, détiendra à l'issue de l'opération 37,1 % de Semad, si la totalité des titres est apportée. Forte de sa filiale Cetelem, la banque sécurise aussi sa position dans le crédit à la consommation, en détenant 50 % de LaSer Cofinoga. Entré à la fin du mois de décembre au capital de Galeries Lafayette, le groupe Crédit Mutuel ne paraît pas avoir d'autre issue que de réaliser une confortable plus-value.

Lire page 31, l'éditorial de Pierre-Angel Gay page 14 et « Crible » page 44

Bnp Paribas met de l'ordre aux Galeries Lafayette

COM SERVICES

Les Échos - mercredi 30 mars 2005 - 31

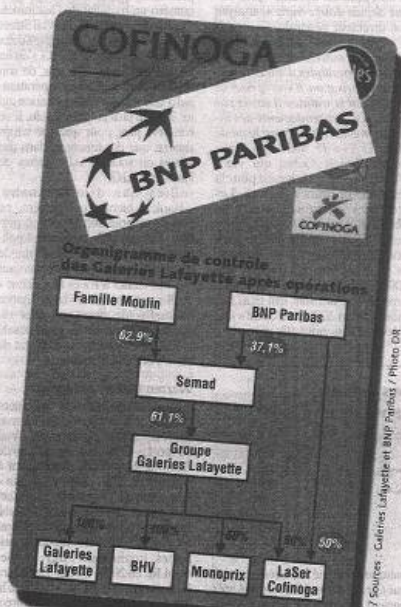
DISTRIBUTION

La banque a racheté la participation des Meyer et l'a apportée à Semad, holding de la famille Moulin, qui détient désormais 61,1 % du capital des Galeries Lafayette. Celle-ci va lancer le 11 avril prochain une offre publique d'achat conjointe sur le solde du capital. Ces opérations valorisent le groupe à 3,15 milliards d'euros.

La famille Moulin et BNP Paribas lancent une OPA sur les Galeries Lafayette

Alors même que l'on s'interrogeait sur les raisons qui ont conduit Ginette Moulin, vice-présidente du conseil de surveillance du groupe Galeries Lafayette, à réaménager sa participation au sein de la Semad (Les Échos du 29 mars), la réponse - inattendue - est venue hier matin. Il s'agissait de faire de la holding dormant - à l'origine société d'exploitation des magasins de Draveil - le véhicule d'une opération avec BNP Paribas déclinée par un communiqué commun, visant à prendre le contrôle des Galeries, puis à lancer une offre publique d'achat sur les minoritaires, au prix de 235 euros par action.

Cette opération en deux temps tout l'air d'avoir été dictée par des circonstances imprévues qui ont donné un caractère défensif à première d'entre elle tient à l'entrée, « inhabituelle sous sa forme », comme l'a reconnu Philippe Houzé, coprésident du directeur de Galeries Lafayette, du groupe Crédit Marseillais-Crédit Industriel et Commercial (CM-CIC) fin décembre, à hauteur de 5 % du capital. « Cela a créé une stabilité potentielle qui a été indiciement peut-être la raison de ces mises en cause ». Tout porte à croire que les craintes de voir la firme dirigée par Michel Lucas inclure une alliance avec tout ou partie de la famille Moulin pour



17 Sources : Galeries Lafayette et BNP Paribas / Photo DR

consommation Cofinoga (via LaSer) ont conduit BNP Paribas à réagir. Autre circonstance imprévue, le souhait affiché par la famille Meyer de se défaire de sa participation de 29,5 %, sans que l'on sache ce qui l'a réellement motivé, Philippe Houzé soutenant qu'il n'y avait pas « de désaccord stratégique particulier entre les familles ». La proximité entre Noëlle Meyer, présidente du conseil de surveillance du groupe Galeries Lafayette, et Michel Pébereau, président de BNP Paribas, a sans doute facilité la transaction, sans compter que la famille paraissait marginalisée au niveau des directions opérationnelles.

« Stabilité de l'actionariat »

Concrètement, le groupe bancaire s'est d'abord porté acquéreur au prix de 235 euros des 3947317 actions détenues par la famille Meyer (29,5 % du capital de Galeries Lafayette), pour environ 930 millions. Après signature d'un pacte d'actionnaires, la famille Moulin et BNP Paribas ont apporté leur participation à Semad qui représente désormais 61,1 % du capital des Galeries Lafayette. Dernière étape, le holding lancera le 11 avril une offre publique d'achat (OPA) sur les 39,9 % restants au même prix de 235 euros. Le groupe est ainsi valorisé 3,15 milliards d'euros.

L'hypothèse d'un succès à 100 % de l'OPA, Semad sera détenu à 62,9 % par les Moulin et à 37,1 % par le groupe bancaire. L'engagement de ce dernier correspond à un apport en fonds propres de 585 millions d'euros, soit 19,5 % du capital. Semad s'endette par ailleurs à hauteur de 1,585 milliard pour financer l'acquisition des minoritaires et d'environ 10 % du capital issu du bloc Meyer. « Nous avons trouvé cette solution pour la stabilité de l'actionariat du groupe et pour consolider le groupe familial Moulin », explique Philippe Houzé.

Mais plusieurs questions restent sans réponses, notamment concernant les organes de gouvernance, la formule à conseil de surveillance et directoire étant conservée. Qui prendra la présidence du conseil de surveillance en remplacement de Noëlle Meyer, laquelle n'avait pas encore remis sa démission hier, et

comment s'articulera désormais le directoire, actuellement à présidence tournante. Hier, l'absence de Philippe Lemoine, l'autre coprésident, n'a pas manqué d'entretenir des spéculations sur un désaccord avec Philippe Houzé. Reste aussi à savoir enfin comment réagiront les minoritaires, à commencer par le premier d'entre eux, le groupe CM-CIC. La prime de plus de 40 % par rapport au cours avant les spéculations mi-décembre suffira-t-elle à les satisfaire, tandis que certains pourraient déplorer que l'histoire boursière de Galeries Lafayette s'achève, alors que le groupe paraît déterminé à améliorer ses performances ? Une contre-offre semble néanmoins improbable, BNP Paribas ayant verrouillé la situation auprès des deux familles.

ANTOINE BOUDET ET GÉRALDINE VIAL
Lire l'édition de Pierre-Angel Gay page 14 et « Crible » page 44.